

G E M E N G



BIEKERECH

Le conseil ne peut prendre de résolution, si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre requis, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, quel que soit le nombre des membres présents, prendre une résolution sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par les articles 12 et 13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu; en outre la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Un membre du conseil qui, sans motif légitime, n'aura pas été présent à trois séances consécutives pourra, sur la proposition du conseil, être déclaré démissionnaire par le ministre de l'Intérieur.

CONVOCAATION

Les membres du conseil communal sont priés de se réunir le **vendredi 08.12.2023 à 17h00** dans la salle de séances de la maison communale de Beckerich pour délibérer sur les points suivants de l'ordre du jour :

Séance publique :

1. Biogas Biekerich s.c. - Avenant au contrat de fourniture de chaleur pour l'alimentation du réseau de chaleur urbain
2. Budget rectifié 2023 et Budget 2024
3. Recours à un emprunt pour l'exercice 2023
4. SICONA-Centre - Programme d'action pour l'exercice 2024
5. Autorisation au collège échevinal pour enchérir sur des parcelles boisées
6. Approbation d'actes notariés
 - 6.1. Échange concernant des parcelles boisées à Schweich et Hobscheid (Commune Habscht)
 - 6.2. PAP « DE VLIER LUX s.a. » à Noerdange - Cession gratuite concernant des parcelles à Noerdange
7. Aménagement d'un sentier nature et culture au site du Moulin à Beckerich
 - 7.1. Projet définitif détaillé et Devis
 - 7.2. Approbation du Titre de recette relatif au solde don Camille Gira
8. Aménagement du nouveau terrain de baseball - Projet définitif détaillé et devis adapté
9. Réfection du chemin « Kuelebierg » à Beckerich - Devis adapté
10. Lotissement de terrains
 - 10.1. Lotissement de la parcelle cadastrale n°800/3812 située à Hovelange, Hauptstrooss
 - 10.2. Lotissement de la parcelle cadastrale n°256/4487 à Beckerich, Huewelerstrooss
11. Modification ponctuelle du PAP QE au lieu-dit « Schonk » à Beckerich
12. Modification ponctuelle du PAP NQ « Im Stuppigenwald » à Oberpallen
13. Voirie rurale - Décomptes
14. Modification du règlement communal portant introduction d'un impôt sur l'énergie thermique
15. Subsidés aux associations œuvrant en faveur des pays en développement (PED)
16. Subsidés divers

Communications

Séance à huis clos :

17. Administration - Nomination provisoire d'un fonctionnaire communal, groupe de traitement B1, sous-groupe technique, au service technique

Beckerich, le 01.12.2023 à 16h49

Pour le collège des bourgmestre et échevins
Le bourgmestre, Le secrétaire,